

Aménagement cyclable LAVAL - L'HUISSERIE

Tranches 1 et 2

Tableau des contraintes (10-03-2022)

Propositions		Cheminement existant (revêtement sablé) (1500 ml env)	Proposition 1 (1500 ml env)	Proposition 1bis (1500 ml env)	Proposition 2 (1500 ml env)	Proposition 3 (1500 ml env)
Contraintes	Cyclistes	Revêtement moins adapté pour un usage fonctionnel (SDAC)	Création voie verte en béton bitumineux (plus confortable que le sable stabilisé pour vélo)	Création voie verte en béton bitumineux (plus confortable que le sable stabilisé pour vélo)	Création piste cyclable double-sens en béton bitumineux Sentiment de sécurité à proximité de la voie plutôt que dans le bois	Création piste cyclable double-sens en béton bitumineux Sentiment de sécurité à proximité de la voie plutôt que dans le bois
	Piétons	Voie verte partagée entre cyclistes et piétons	Voie verte partagée entre cyclistes et piétons	Voie verte partagée entre cyclistes (enrobé) et piétons (sablé) sur l'allée de Kolbingen et en enrobé dans le bois	Pas d'impact sur le cheminement existant	Pas d'impact sur le cheminement existant
Confort des usagers	Gestion EP	Pas de changement	Pas ou très peu d'impact sur le système EP actuel	Pas ou très peu d'impact sur le système EP actuel	Busage du fossée existant sur l'ensemble du linéaire Perte de l'infiltration dans les sols Risque de montée en charge du réseau et augmentation de la vitesse d'écoulement	Busage de certains exutoires venant du bois, plusieurs grilles à poser et raccorder au fossée existant
	Déboisement	Aucun	Déboisement très ponctuel (quelques arbres) si nécessaire	Déboisement très ponctuel (quelques arbres) si nécessaire Suppression de la haie sur 1m de large partie Kolbingen	Partie Laval : Déboisement de 1,50m de large en moyenne sur l'ensemble du linéaire Partie Kolbingen : Suppression de la haie sur 1,50m de large Suppression de la rangée d'arbres coté route (≈ 30 arbres) La haie et alignement d'arbres allée de kolbingen sont notés à protéger dans la modification du PLUi applicable le 28/01/2022 et ne peuvent donc pas être supprimés sur plus de 10 m sauf à modifier le PLUi. Le boisement dans le bois impacté est sous le régime forestier (avis ONF)	Partie Laval : Déboisement de 4m de large en moyenne sur l'ensemble du linéaire Partie Kolbingen : Suppression de la haie Suppression de la rangée d'arbres coté route (≈ 30 arbres) La haie et alignement d'arbres allée de kolbingen sont notés à protéger dans la modification du PLUi applicable le 28/01/2022 et ne peuvent donc pas être supprimés sur plus de 10 m sauf à modifier le PLUi. Le boisement dans le bois impacté est sous le régime forestier (avis ONF)
Foncier		Pas de foncier à acquérir	Pas de foncier à acquérir	Pas de foncier à acquérir	Pas de foncier à acquérir	Pas de foncier à acquérir
Entretien aménagement		Entretien du cheminement dans le bois assuré par Laval agglomération Entretien allée de kolbingen assuré par la commune de l'huissérie	L'aménagement demandera un entretien plus fréquent que la normale dû aux arbres et haies à proximité (élagage, balayage des feuilles, etc.) Entretien du cheminement en enrobé sera assuré par Laval agglomération (cf SDAC) et donc homogène sur le cheminement cyclable Entretien du cheminement piéton en arène granitique sera financé et entretenu par la commune de l'huissérie	L'aménagement demandera un entretien plus fréquent que la normale dû aux arbres à proximité (élagage, balayage des feuilles, etc.) + Gyrobroyeur à prévoir sur certains talus Entretien de la canalisation EP à réaliser Entretien du cheminement sera assuré par Laval agglomération (cf SDAC) et donc homogène sur le tronçon	L'aménagement demandera un entretien plus fréquent que la normale dû aux arbres à proximité (élagage, balayage des feuilles, etc.) + Gyrobroyeur à prévoir sur certains talus Entretien du cheminement sera assuré par Laval agglomération (Cf SDAC) et donc homogène sur le tronçon	
Autres impacts		Aucun	Impacts environnemental de l'enrobé réduit en comparaison des autres revêtements	Déplacement des aires de jeux Revêtement enrobé et sablé	Présence de réseaux qui pourraient nécessiter de décaler la glissière coté bois	Cheminement excentré de la voie communale proche du cheminement existant
Délais de mise en oeuvre						
Tranche 1		RAS	40 000,00 €	70 000€ HT (dont 25 000€ HT à la charge de la commune pour le trottoir d'1,5m en arène granitique)	260 000,00 €	130 000,00 €
Tranche 2		RAS	60 000,00 €	60 000,00 €	420 000,00 €	170 000,00 €
Total des tranches		RAS	100 000,00 €	130 000,00 €	680 000,00 €	300 000,00 €

NB:

*Un mixte de ces propositions peut également être envisagé sur les tranches 1 et 2

Aménagement cyclable LAVAL - L'HUISSERIE

Tranche 3

Tableau des contraintes (10-03-2022)

Propositions		Cheminement existant via les voies de circulation appaissées internes au bois (970 ml env)	Proposition 4 (720 ml env)	Proposition 5 (780 ml env)
Confort des usagers	Cyclistes	Sur voie partagée appaisée	Creation voie verte en béton bitumineux Sentiment de sécurité à proximité de la voie plutôt que dans le bois	Creation voie verte en béton bitumineux Sentiment de sécurité à proximité de la voie plutôt que dans le bois
	Piétons	Sur voie partagée appaisée	Voie verte partagée entre cyclistes et piétons	Voie verte partagée entre cyclistes et piétons
Impact environnemental	Gestion EP	Pas de changement	Busage fossé à prévoir sur environ 60m, de la propriété privé jusqu'au transformateur HT/BT	Pas ou très peu d'impact sur le système EP actuel
	Déboisement	Aucun		Traversée du bois sur environ 150m afin de contourner la parcelle privée, prévoir le déboisement nécessaire à la mise en place de l'aménagement (environ 4m de large)
Foncier		Pas de foncier à acquérir	Acquisition foncière nécessaire pour pouvoir passer en bord voirie + travaux compensatoires (clotures, muret, ...) non valorisés ou réduction ponctuelle de largeur le long de l'habitation Autres emprises (terrain aggro et CD53) Espace restreint devant la propriété (3,30 m du mur au bord chaussée) = pose de glissières	Pas d'acquisition foncière privée nécessaire (terrain aggro et CD53)
Entretien aménagement		Pas de changement (Laval agglomération)	L'aménagement demandera un entretien plus fréquent que la normale dû aux arbres et haies à proximité (élagage, balayage des feuilles, etc.) Entretien du cheminement sera assuré par Laval agglomération (cf SDAC) et donc homogène sur le tronçon	L'aménagement demandera un entretien plus fréquent que la normale dû aux arbres et haies à proximité (élagage, balayage des feuilles, etc.) Entretien du cheminement sera assuré par Laval agglomération (cf SDAC) et donc homogène sur le tronçon
Autres impacts		Tracé moins direct (190ml ou 250ml de plus en fonction des tracés)	Dépose repose de clôture lisse bois, barrières, dépose d'un abri et reconstructions ? Terrain aggro et CD53 restants restent exploitables	Dépose repose de clôture lisse bois, barrières, dépose d'un abri et reconstructions ? Terrain aggro et CD53 restants restent exploitables
Délais de mise en oeuvre				
Coût des travaux (hors études et divers en € HT)		RAS	200 000,00 €	180 000,00 €